

BULLETIN MUNICIPA

MAIRIE DE SAILLANS

1 Champ de Villard -33141 SAILLANS Tel 05.57.84.32.10 - Fax : 09.70.62.09.98 mairie-de-saillans@orange.fr www.mairiedesaillans.jimdo.com

> Lundi mardi jeudi vendredi de 13h30 à 18h00

GARDERIE / RESTAURANT SCOLAIRE

Tél. 09.66.89.32.10 ECOLE: 05.57.84.30.31

Octobre 2016

DANS CE NUMERO

Le Mot du Maire

Chers amis,

La rentrée vient de se réaliser pour nos jeunes. Ils ont repris le chemin de l'école avec de nouveaux crayons, cartables pour de nouveaux horizons. Certains avaient le cœur gros, car la reprise était synonyme de nouveauté et d'inconnu. Pour d'autres, ce moment fut plus doux car il permit de retrouver anciens et nouveaux camarades, dans un lieu déjà connu.

Pour nous les adultes, le retour au travail a été fait depuis plusieurs semaines.

Avec ce bel été ensoleillé dans notre région, je souhaite que la période estivale ait été, pour vous, un moment propice au repos, à la détente et peut-être, pour certains, l'occasion de nouveaux projets.

La situation économique et sociale de notre pays est délicate et pour certains d'entre-nous également. Nous devons être solidaires, ici dans notre commune rurale. La solidarité n'est pas forcément une question financière. Elle peut prendre la forme de différentes actions : rendre visite à des voisins, aux personnes seules, écouter une personne touchée par la maladie, regarder autour de soi et même rendre un service parfois...

En 2017, nous allons être appelés aux urnes les 23 avril et 7 mai pour l'élection présidentielle, je ne peux que vous encourager à vous déplacer massivement vers le bureau de vote afin d'envisager une FRANCE meilleure.

La vie associative

Page ..3

Compte rendu des réunions

Page ..10

Vivre ensemble

Page ..13

Informations et **N°utiles**

Page ..16

Nos professionnels

Page ..19

.../...

En pleines vacances scolaires, les jours, les mois passent et trépassent.

Malgré notre situation financière rigide, suite aux travaux de la convention d'aménagement de bourg, et le désengagement de l'état sur certaines subventions, nous avons pu effectuer cette année quelques travaux.

Sur la voirie, la totalité du budget réservé à la commune par la communauté de communes a été affecté à la voie communale du STRULIEZ soit 32 000 €.

La rentrée des classes s'est passée en tout sérénité comme bien souvent.

Cette année 2016 a été dès plus calme, en matière d'investissement, elle le sera aussi en 2017.

Après beaucoup d'efforts de gestion, nous envisageons le recrutement d'un agent d'entretien en espaces verts, afin de redonner à notre commune un entretien régulier début 2017.

En attendant, je vous souhaite à tous un bel automne et une bonne fin d'année.

Martine TILLET-FAURIE, Maire de SAILLANS



DERNIERE MINUTE

Au moment de l'impression de ce bulletin municipal, nous apprenons avec grande tristesse, le décès de Serge DUPUY, survenu à l'âge de 69 ans, époux d'Isabelle DUPUY, ancienne conseillère municipale.

Serge DUPUY, habitait à Galgon mais était un personnage bien connu des Saillanais puisqu'il était avec son épouse Isabelle, propriétaire du Château La Vieille Croix, jusqu'en 2014.

L'histoire du Château La Vieille Croix est une histoire de famille et de passion, celle, de 8 générations de femmes qui se sont succédées à la tête de la propriété.

Marie DUBREUIL créa le vignoble au milieu du XIXème siècle, ensuite, 7 générations de femmes ont repris tour à tour le flambeau, jusqu'à Isabelle Vironneau-Dupuy et son époux Serge en 1992. Isabelle et Serge DUPUY ont continué à développer la propriété sur le plan qualitatif comme en témoignent les nombreuses médailles d'or obtenues depuis.

Fatigué par la maladie qui n'a pas épargné Serge, Isabelle et Serge se sont résignés à vendre cette très belle propriété.

Sa famille, ses amis l'ont accompagné en sa dernière demeure au cimetière de Galgon le jeudi 20 octobre.

Nous adressons toutes nos condoléances à son épouse, Isabelle, à ses filles et toute sa famille.

La vie associative

Gymnastique Volontaire de Saillans

Présidente, Isabelle GAUTIER 05.57.74.37.02

Le club de gym volontaire de Saillans a repris ses cours.

N'attendez pas Janvier pour les bonnes résolutions vous pouvez venir essayer deux cours gratuitement sans aucun engagement le mercredi de 19h à 20h à la salle des fêtes de Saillans.

Le tout dans une bonne ambiance de campagne.

Les cours sont assurés par Patrick et varient tous les mercredis

(STEP, LIA, renforcement musculaire) vous sont proposés.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter

Mme Gautier tel:

05 57 74 37 02 ou 06 18 93 91 23

GYMNASTIQUE

Pour renseignements contacter: 05 57 74 37 02 ou

isabellegautier29@orange.fr



Tou'Zazimuts

Président, Gilbert MALEIX 06.26.44.35.79

L'association a repris ses activités, les marches ont toujours lieu le mercredi et le samedi. Nous proposons des randos de 10 km environ, également des randos sur la journée entre 15 et 18 km.

TOU'ZAZIMUTS

Pour renseignements contacter:

06 26 44 35 79 ou clubtouzazimut@gmail.com

Jouer à Saillans

Président, Laurent CHARLIER 06 78 96 56 44

JOUER A SAILLANS

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter :

Laurent Charlier 06 78 96 56 44 Sylvie Ardouin 06 17 82 04 76



Amicale des Parents d'élèves de l'école de Saillans

Président, Julien RODRIGUEZ

bureau.ecole.saillans@hotmail.com

Nous profitons de ce début d'année scolaire pour vous présenter les nouveaux membres du Bureau de votre Association l'Amicale des Parents d'Élèves 2016-2017 et souhaiter la bienvenue et une bonne année scolaire aux enfants.

LE BUREAU:

- Président : Julien RODRIGUEZ- Président Adjoint : Stéphane GROS

- Trésorier : Frédéric HERVE

Trésorière Adjointe : Elinor AUDOINSecrétaire : Stéphanie VIVIEN

- Secrétaire Adjointe : Virginie WEILL

Partenaire essentiel de l'école, votre Association non seulement contribue au bon fonctionnement et à la bonne ambiance qui règne dans notre école, mais elle apporte aussi son soutien dans la réalisation de différents projets (sorties, spectacles, autres évènements, achat matériel...). Comme toute association, le bon fonctionnement dépend uniquement du nombre et du dynamisme des bénévoles qui participent de près et de loin aux différentes actions.

En fonction de vos disponibilités et de vos compétences, chacun peut ainsi apporter sa pierre à l'édifice. Toute aide étant la bienvenue.

PROCHAINES GRANDES MANIFESTATIONS À NE PAS RATER :

HALLOWEEN : SAMEDI 29 OCTOBRE 2016 de 10h00 à 12h00

LA FÊTE DE NOËL : SAMEDI 10 DECEMBRE 2016

CARNAVAL : SAMEDI 11 FEVRIER 2017

LOTO DE L'ECOLE : SAMEDI 11 MARS 2017

LA KERMESSE : SAMEDI 01 JUILLET 2017

Votre Association est à votre écoute à l'adresse email : bureau.ecole.saillans@hotmail.com

Excellente année à tous,

Amicalement.

AMICALE DES PARENTS D'ELEVES

Pour renseignements contacter: bureau.ecole.saillans@hotmail.com

Fusil Saillanais

Président, Olivier DEVILLE: 06 74 65 81 77

FUSIL SAILLANAIS

Pour renseignements contacter:

06 74 65 81 77



Les amis de l'église de Saillans

Président, Henri TROCARD 05.57.84.37.35

Les journées du Patrimoine 2016.

L'ouverture de l'église le dimanche 18 septembre de 14h 30 à 18h, nous a permis de recevoir 8 visites; 6 personnes extérieures à la commune et 2 personnes de Saillans. C'est peu mais nous continuerons à participer à ces journées du patrimoine en espérant voir d'autres saillanais qui ne connaissent pas l'église St-Seurin.

Entretien de l'église :

Lors de l'orage du 30 juillet 2016, la foudre a grillé le moteur d'envoi de la cloche. Ce dossier pris en charge par la mairie et couvert par l'assurance a pu être réparé rapidement par l'entreprise Brouillet. De plus, l'association a fait installer à ces frais une prise parafoudre sur le boitier électrique installé à la sacristie. L'ensemble du bâtiment est ainsi protégé pour l'avenir.

Nous avons fait doubler la sonnerie des heures, qui fonctionne de 7h à 22h. Les trois angélus marquant le rythme de la journée soit : 7h, 12h, 19h.

L'Association prendra en charge une partie de l'entretien du cimetière ; (tombes peu ou plus entretenues). L'employé municipal ayant en charge les allées du cimetière, et l'arrière de l'église.

La grille du portail aurait besoin d'une nouvelle couche de peinture. Mr Martineau avait demandé à Mme ROY, la référence exacte. Sachant qu'il faut impérativement la même couleur (pas de bleu car site classé). Nous allons relancer la mairie dans ce sens.

La porte en chêne de l'église revernie en 2013 (prise en charge par l'association) a besoin d'une nouvelle protection avant l'hiver. L'Association envisage ce petit chantier.

Merci à la mairie d'avoir changé le robinet du cimetière, qui ne goutte plus.

De même la mairie maintient le contrat de surveillance de l'église pour les termites. (souscrit en 2006 pour une durée de 10 ans)

L'Association a adressé un courrier à Mme Le Maire afin de prendre une décision pour l'accès à l'église aux personnes à mobilité réduite. (Obligation en vigueur depuis décembre 2014)

D'autre part la mairie a pris contact avec le cabinet d'architecture Brin d'Archi, installé sur la commune depuis décembre 2015, pour une étude gratuite de ce projet.

Nous attendons les devis demandés à trois entreprises pour le remplacement des grilles de protection des vitraux. Certaines très abimées seront remplacées. Ce dossier est pris en charge par l'association pour l'année 2017.

Depuis la fin des travaux d'aménagement du bourg, les associations ne disposent plus d'aucun panneau d'affichage. Une demande sera faite dans ce sens.

Manifestations:

Mme Roy a contacté l'ensemble choral de Libourne, direction Jean GOUJON et le groupe Mandolin'Tempo de Saint André de Cubzac afin d'organiser un concert à l'église St Seurin qui aura lieu le dimanche 11 décembre 2016 à 17 h au profit de la restauration de l'Eglise. Réservez votre Week-End.

Le loto 2017 aura lieu le samedi 4 février à la salle des fêtes de Saillans. Nous aurons l'occasion de vous en reparler en début d'année prochaine.

LES AMIS DE L'EGLISE

Pour renseignements contacter:

M TROCARD : 05.57.84.37.35 Mme ROY : 05 57 84 32 42



Edito

Chers amis,

Alors que j'écris ces quelques lignes, nous sommes sous le choc en raison de l'attaque commise à Nice le 14 juillet. Je vous retransmets le message du Pape : « Je prie pour les victimes de l'attentat de Nice et les familles. Je demande à Dieu de changer le cœur des violents aveuglés par la haine. »

Malgré ce choc, il nous faut penser à la prochaîne année pastorale. Je suis maintenant en mesure de vous préciser l'organisation qui se présentera à partir du 1^{er} septembre : le Père Valerian ENASCUT (voir ci dessous) partagera son ministère entre l'aumônerie diocésaine des Roumains, le secteur pastoral de Libourne et le secteur pastoral de Fronsac. Il assurera probablement une présence sacerdotale deux demies-journées par semaine, plus certains week-ends, pour les célébrations de messes, baptêmes et mariages.

De mon côté, je suis heureux de commencer ma 7e année de ministère dans le Fronsadais. Je serai essentiellement présent du vendredi soir au mardi matin, pour me consacrer, en semaine, à l'organisation du synode diocésain. Je vivrai également plusieurs périodes de formation au cours de l'année.

Je confie le ministère du Père Valérian et le mient à vos prières, en espérant vous retrouver en pleine forme à la rentrée de septembre, en particulier pour notre messe de rentrée du 4 septembre, 10 h 30 à Fronsac.

Bien amicalement, en union de prière,

P. Samuel VOLTA, Curé des paroisses du Fronsadais

Le Père Valérian se présente

Je m'appelle Père Valerian ENASCUT, j'ai 57 ans et je viens du diocèse de Iasi -Roumanie. Je suis prêtre « Fidei donum» c'est-à-dire « le don de la foi », j'ai été déjà dans plusieurs endroits (Italie et PIEREFITTE-NESTALAS-diocèse de Tarbes-Lourdes) et Son Eminence le Cardinal Jean Pierre RICARD avec mon Evêque Petru GHERGHEL, m'ont demandé de venir chez vous pour donner un coup de main à côte de l'abbé Samuel VOLTA responsable du Secteur Pastoral de Fronsac. Je



viens avec une grande joie et heureux de pouvoir annoncer ensemble la Bonne nouvelle de Jésus Christ. En effet le prêtre « fidei donum » est appelé à enseigner, à porter attention à toute personne et à célébrer la tendresse de Dieu en conduisant la prière du peuple chrétien tout entier afin de le sanctifier comme chaque prêtre ou curé. En arrivant chez vous, à partir de mois de septembre, je vous demande votre soutien et votre prière pour bien accomplir cette nouvelle mission.

P. Valerian ENASCUT enascuty@yahoo.com

48° année — n° 492 — juillet 2016 — 10 € par an



Fronsa' messes

automne 2016

Secteur Pastoral du Fronsadais 5 route de Libourne 33126 FRONSAC Tel. 05 57 51 27 47, accueil@fronsadais.catholique.fr

accueil@fronsadais.catholique.tr www.fronsadais.catholique.fr

Messes habituelles en semaine :

- mardi 8 h 20 Fronsac (laudes à 8 h)
- Mercredi 18 h 30 Galgon



Samedi 24 septembre 18 h 30		La Rivière	
Dimanche 25 septembre 10 h 30	26" dimanche du temps or- dinaire	Périssac (commémoration Sidi Brahim)	
Samedi 1er octobre 18 h 30	27 ^e dimanche du temps or- dinaire	Saint Michel de Fronsac (fête patronale de la Saint Michel)	
Dimanche 2 octobre 10 h 30	umane	Galgon	
Samedi 8 octobre 18 h 30	28° dimanche du temps or-	Saint Ciers d'Abzac	
Dimanche 9 octobre 10 h 30	dinaire	Fronsac	
Samedi 15 octobre 18 h 30	29° dimanche du temps or-	Saint Genès de Fronsac	
Dimanche 16 octobre 10 h 30	dinaire	Fronsac "	
Samedi 22 octobre 18 h 30	30° dimanche du temps or-	La Rivière	
Dimanche 23 octobre 10 h 30	dinaire	Périssac	
Samedi 29 octobre 18 h 30	31e dimanche du temps or-	Saint Martin	
Dimanche 30 octobre 10 h 30	dinaire	Lugon	
Mardi 1er novembre 9 h 30	T	Vérac	
Mardi 1er novembre 11 h	Toussaint	Fronsac	
Mercredi 2 novembre 18 h 30	Défunts	Saint Ciers d'Abzac	
Samedi 5 novembre 18 h	32" dimanche du temps or-	Saint Germain de la Rivière	
Dimanche 6 novembre 10 h 30	dinaire	Galgon	
Samedi 12 novembre 18 h	33° dimanche du temps or- dinaire	Fronsac (fête patronale de la Saint-Martin)	
Dimanche 13 novembre 10 h	distante	Villegouge	
Samedi 19 novembre 18 h		Savignac de l'Isle	
Dimanche 20 novembre 10 h	Le Christ, Roi de l'Univers	Fronsac	

Boxe in Saillans

Contact, Mr CARDINAL 06-35-51-55-99 Reprise de 05 septembre 2016.

BOXE IN SAILLANS

Pour renseignements contacter : Mr CARDINAL 06-35-51-55-99



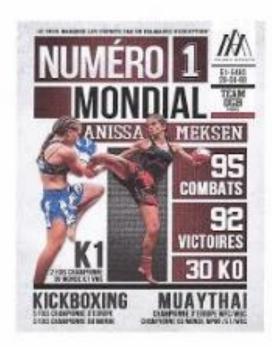


Les bénévoles du club ont l'honneur de vous informer que notre village, a désormais un club affilié à la fédération française de savate boxe française & discipline associé (FFSBF&DA).

Pour cette année, il est prévu le passage de grade (gants bleu, vert & rouge) avec la participation de Frédéric Dijoux Moniteur et baxeur au club « GAILLAC SAVATE CLUB » à Gaillac et Gérold Breleur (Vice-champion du monde WAKO KICK & ICO FULL) Moniteur, juge et baxeur en SAVATE BOXE FRANCAISE, KICK BOXING, K1, CHAUSS FIGHT, FULL CONTACT & LIGHT CONTACT au club « SPARTIATE BOXING » à Thénac près de Saintes.

Nous aurons aussi le privilège de recevoir Melle Anissa MEKSEN NUMERO 1 MONDIAL en boxe PIED POING, pour un stage d'initiation.

Et pleins d'autres surprises...



Les cours se déroulent :

Lundis & Mercredis : Adox & Adultes de 19H30 - 21h30

Cotisation : Jeunes : 150 € moins de 16 Aos.

Adultes : 200 €

Président - Cardinal Stéphane 06 30 14 05 52

Vice-Président - Bahassa Khalid

Secrétaire - Cours Frédéric

Secrétaire – Suchaud Morie chorlotte

Salle des fêtes de SAILLANS

Rue Jacques Chastenet 33141 Saillons
Adresse mail ; boxeinsaillans@gmail.com / facebook : boxeinsaillans



Yoga à Saillans

06 -62 69 96 24 - soyoga@outlook.fr

Les cours collectifs de Yoga reprennent le jeudi à 19 h 30 à partir du 8 septembre 2016 à la Salle des fêtes. Des cours supplémentaires serons dispensés le mardi à 19 h 30 à partir du 18 octobre

YOGA A SAILLANS

Pour renseignements contacter:

06 62 69 96 24

Le comité des fêtes



SAMEDI 29 OCTOBRE VENEZ FETER HALLOWEEN SUR LA COMMUNE DE SAILLANS

LES MEMBRES DU COMITE DES FETES PRENDRONT EN CHARGE LES ENFANTS A PARTIR DE 10H00 SUR LE PARKING DE L'ECOLE LA RECOLTE SE TERMINERA VERS MIDI

Les enfants déguisés seront véhiculés dans une charrette afin de pouvoir récolter le maximum de friandises sur tout le territoire saillanais

ALORS LES GRANDS A VOS MUNITIONS CAR LES PETITS MONSTRES DE SAILLANS VONT ENCORE FRAPPER

Etat Civil

NAISSANCES



Nous avons le plaisir de vous faire part de la naissance de :

- Jade, Tania TROQUEREAU née le 24 Septembre 2016 au foyer de Monsieur Julien, Mathias TROQUEREAU et Madame Elodie BENON.
- Jules FAURIE, né le 28 septembre 2016 au foyer de Guillaume, Jean FAURIE et de Priscilla, Louise LAJUS.
- Amory, Sacha BOUCHON né le 11 octobre 2016 au foyer de Alexandre BOUCHON et Carine BERCUING.

Nous adressons toutes nos félicitations et tous nos vœux de bonheur à leurs heureux parents.

MARIAGES

Le 10 septembre 2016 a été célébré le mariage entre Monsieur Frédéric Jean Yves FARGES et Madame Doriane Raymonde Noëlla LECOURTOIS.



Le 22 octobre 2016 a été célébré le mariage entre Monsieur Frédéric HERVÉ et Madame Elinor, Anaïs AUDOIN.



Nous présentons aux mariés tous nos vœux de bonheur.

DECES

Nous venons d'apprendre le décès de Monsieur Philippe, Jean-Paul FAURIE le 7 septembre 2016

Le Maire et le Conseil Municipal adressent leurs sincères condoléances à la famille.

Souvenirs de Saillans

Mme ROY - 05 57 84 32 42

Mme ROY sollicite les anciens du village, à rechercher dans leurs tiroirs et leurs mémoires, des souvenirs marquant sur la vie de la commune, des cartes postales, vues de Saillans et photos anciennes, afin de l'aider à réaliser un petit guide historique sur l'Eglise et la Vie de Saillans autrefois. Bien qu'en possession de certains documents, elle espère une réponse favorable, car le temps presse !!!

La vie avance, la jeunesse nous joue un tour chaque année et, les mémoires ne sont pas éternelles.

D'avance Merci

Réunions des conseils municipaux

Ceci n'est qu'un résumé, l'intégralité est à votre disposition à la Marie.

Réunion du 29 août 2016 à 18h30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf août, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire.

Etaient présents: Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Sylvie ARDOUIN, Stéphanie CHARLIER, Bénédicte VARREON,

Messieurs Gabriel CHANSARD, André FAUTRAT, François MARTINEAU, Jean TILLET

Absents excusés : Messieurs Arnaud d'ARFEUILLE, Hervé PELLETIER et David SEGUIN

Madame Stéphanie CHARLIER est nommée Secrétaire de séance.

Date de la convocation : le 25 août 2016

Résultat des expertises des bâtiments

Madame le Maire fait part à ses collègues qu'à la demande de Monsieur le Sous-Préfet, la commune

a fait évaluer son patrimoine bâti auprès du service des Domaines. Madame le Maire, compte tenu des états financiers de la commune, dus en partie aux travaux de la CAB et à certaines subventions non obtenues, et de la poursuite des baisses des dotations de l'Etat, évoque qu'il pourra être envisagé par la suite la vente d'un bâtiment. La commune essaie de maîtriser toutes les dépenses et l'idée de vendre un bien n'est pour l'heure qu'une réflexion. Il est rappelé aux membres du conseil que les investissements doivent être bloqués, sinon priorisés, et que la commune ne peut pas être aussi bien entretenue qu'elle ne l'était auparavant, lorsque le budget pouvait permettre l'emploi de deux voire trois agents techniques. Si ces efforts se maintiennent, se dessaisir d'un bien communal pourra alors être évité.

Travaux sur la D128

Madame le Maire évoque les travaux sur la route départementale 128 effectués durant l'été concernant le remplacement des canalisations d'eau potable. Ces travaux ont été effectués à

l'initiative du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement (SIAEPA). Monsieur Martineau rend compte des diverses réunions auxquelles il a assisté et échanges qu'il a eus avec le SIAEPA et le SMICVAL et précise que le calendrier est totalement respecté.

Proposition de panneaux supplémentaires

Compte tenu des travaux de convention d'aménagement de bourg et des sens de circulation modifiés, Madame le Maire fait part à ses collègues de l'éventuelle nécessité d'installer de la signalétique supplémentaire. Le responsable voirie de la communauté de communes du fronsadais sera contacté très prochainement afin de conseiller au mieux la mairie.

Personnel communal

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

(<u>Délibération de principe</u> – Article 3-1° de loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée)

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-1°;
- Considérant que les nécessités de service peuvent justifier le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité;
- Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés;

DÉCIDE

 D'autoriser Madame le Maire pour la durée de son mandat à recruter, en tant que de besoin, pour répondre aux nécessités de service, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée;

- De charger Madame le Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions à exercer et le profil requis;
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget;
- La présente autorisation vaut aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial d'une durée maximale de 12 mois que pour son renouvellement éventuel dans les limites fixées par l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Madame le Maire rappelle à ses collègues que le contrat emploi d'avenir de Monsieur Videira arrive à échéance début septembre et propose, au vu de son travail satisfaisant, de l'embaucher en contrat à durée déterminée de 18 mois. Au terme de ces 18 mois, une titularisation pourra s'envisager, si l'agent continue à donner entière satisfaction.

Après discussions, les membres du conseil acceptent à l'unanimité cette proposition.

Madame le Maire informe ses collègues du départ anticipé de Charlène Phénix, qui a trouvé un poste plus intéressant dans une autre collectivité au mois d'août. La mairie a fait immédiatement appel à la candidature de Laura Bertin, candidate en lice au moment du recrutement l'hiver dernier.

Travaux ruisseau de Frayche

Madame le Maire explique à ses collègues qu'il avait été envisagé il y a quelques années, lors de problèmes d'inondations sur la voie communale n°6 du Basque, des travaux de déviation du ruisseau de Frayche. Une réunion s'est tenue avec les services de protection de l'eau de la DDTM, le 4 août dernier. A l'issue de cette réunion est ressorti

qu'en amont, l'entretien de ce cours d'eau classé revient aux propriétaires des parcelles que ce dernier traverse. En outre, avant d'envisager des travaux de déviation sous chaussée, le service des eaux préconise un curage approfondi à l'intersection de la buse et de la chaussée.

<u>Célébration d'un mariage en dehors de la maison</u> commune

Madame le Maire informe le conseil qu'un mariage aura lieu le 22 octobre 2016. Les futurs mariés, considérant le nombre de personnes qui seront présentes et la non accessibilité de la salle des mariages aux personnes à mobilité réduite, ont demandé si le mariage pouvait exceptionnellement être célébré dans la cour de l'école.

Après avoir entendu les arguments, les membres du conseil émettent un avis favorable à cette requête.

Le Procureur de la République doit également statuer sur cette décision afin d'autoriser la sortie des registres de la maison commune.

<u>Instruction des Autorisations du Droit des Sols :</u> <u>convention avec le Pôle d'Equilibre Territorial et</u> <u>Rural du Grand Libournais (PETR)</u>

Depuis le 1er juillet 2015, la commune a confié l'instruction des autorisations du droit des sols au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) — loi ALUR du 24 mars 2014. Madame le Maire fait état auprès de ses collègues de son insatisfaction quant à ce partenariat, tant au niveau des délais, qu'au niveau de la disponibilité du service. Après avoir dénoncé la convention qui liait la commune au SDEEG, Madame le Maire propose à ses collègues de rejoindre le PETR, jugé, par sa position sur le territoire, plus à même à répondre aux besoins de la commune, et ainsi confier à cet organisme les autorisations du droit des sols.

Après discussion, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité des membres présents et autorise Madame le Maire à signer la convention entre le PETR du Grand Libournais et la commune, portant modalités d'exercice du Pôle pour l'instruction des demandes de permis et de

déclarations préalables relatives à l'occupation des sols.

Demande par un tiers d'activité sur un terrain pour un parcours sportif

Madame le Maire informe le conseil qu'un projet de parcours sportif de type Mud Day, Frappadingue, ou SoMad, a été déposé en mairie durant l'été. Ce projet se situerait dans la palus du Saillanais. Après discussions, le conseil municipal n'émet pas d'opposition à cette proposition et charge la mairie d'inviter le porteur du projet de vérifier sa compatibilité avec la zone rouge du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI), la palus étant en zone inondable.

Questions diverses

<u>Demande de curage</u>: Madame le Maire informe ses collègues qu'une demande a été faite par Monsieur GOUJON au sujet d'un curage des fossés à prévoir en urgence le long de la route D 128 qui descend au port de Saillans. S'agissant d'une route départementale, ce curage ne peut être réalisé par la commune. Cette demande est classée sans suite par l'ensemble du conseil.

<u>Arbre de Noël</u>: Mesdames ARDOUIN et CHARLIER proposent de remplacer les jouets offerts aux enfants à l'occasion de l'Arbre de Noël par des livres ou des jeux de société.

Madame le Maire ne s'oppose pas à cette idée et propose dès la rentrée de solliciter l'avis des enseignants et des parents concernés.

Haie à l'école : Madame Sylvie ARDOUIN informe ses collègues qu'elle s'est rendue à Pomerol durant l'été afin d'obtenir des renseignements sur le brise vue nouvellement installé autour de l'école pour protéger la cour des épandages. Un chiffrage lui sera transmis ultérieurement.

Les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 20h50.

Vivre ensemble....

Fabriquer un désherbant naturel et bio

Dès que l'on manque un peu d'attention, les mauvaises herbes envahissent sans crier gare nos jardins potagers et nos plates-bandes décoratives. Et malgré nos efforts pour les arracher, rien n'y fait, elles reviennent. Comment venir enfin à bout des mauvaises herbes ?

Il existe différentes manières de désherber

L'arrivée du soleil et du beau temps nous amène également son lot de problèmes dans nos jardins puisque c'est le moment où les mauvaises herbes se développent le plus. Les dégâts sont d'autant plus considérables si l'on n'a fait aucun préparatif avant l'arrivée du printemps. De quoi décourager les jardiniers les plus motivés et les plus dynamiques ! Fort heureusement, plusieurs moyens sont mis à disposition pour se débarrasser de ces végétations envahissantes.

La première solution est d'opter pour un désherbage manuel à l'aide d'une binette ou d'un sarcloir. L'avantage ? Avec cette méthode, les mauvaises herbes sont arrachées à la racine et les repousses sont plus lentes. L'inconvénient, le travail risque d'être très laborieux s'il y a une vaste surface à couvrir. De plus, il faut le répéter régulièrement.

Bannissez les désherbants chimiques, place au bio!

Pour agir efficacement, il se peut que vous vous laissiez tenter par la facilité des désherbants chimiques. Avec l'herbicide, plus particulièrement le glyphosate, le résultat obtenu sera plus que satisfaisant, voire même radical. Grand bémol, l'usage de ce produit présente des dangers pour les habitants des lieux, les animaux domestiques, des insectes et des micro-organismes qui vivent dans le

jardin. Et cela sans parler des conséquences sur votre propre santé, de la pollution de l'environnement, des effets néfastes sur le sol et des nappes souterraines. D'ailleurs, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) rattaché à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a annoncé le 20 mars 2015, que cette substance était classée dans la catégorie 2A, c'està-dire "cancérogènes probables". Bref à proscrire!

Recette maison du désherbant 100% naturel à base d'eau, de vinaigre et de sel

Il existe une ribambelle d'alternatives bio et écologiques aux produits chimiques. Des préparations que nous pouvons concocter nousmêmes avec des ingrédients que l'on utilise au quotidien et donc bon marché. C'est par exemple le cas du vinaigre blanc. En effet, aussi très utilisé comme nettoyant naturel, ce condiment fait des merveilles sur les adventices, particulièrement les plus résistantes et récalcitrantes.

Toutefois, du fait de sa grande acidité, le vinaigre peut influencer la fertilité du sol. C'est pourquoi il faut le diluer dans de l'eau salée. Plus précisément, la recette et le dosage idéal sont :

- cinq litres d'eau,
- un kilo de sel iodé,
- 200 ml de vinaigre blanc.

Arrosez de ce mélange les mauvaises herbes, laissez agir et lorsque la végétation commencera à jaunir et à faner, il vous suffira de l'arracher.

D'aucuns opposeront ici que le sel, même s'il est naturel, stérilise le sol. C'est vrai, mais pas si vous l'utilisez avec parcimonie sur des petites surfaces, par temps chaud (la pluie risquant de le faire ruisseler plus loin).

La Mairie de Saillans a décidé d'adopter cette solution pour toute la commune.....

.....Soyez le prochain.

Quelques lettres ...

NOM ET NUMERO D'HABITATION

Pour une bonne distribution de votre courrier, veillez à mettre votre nom et le numéro de votre habitation sur votre boîte aux lettres. Les facteurs vacataires ne vous connaissent pas forcément.

Les services de La Poste peuvent nous obliger, à l'instar de GALGON et VILLEGOUGE, à changer les noms des rues si les facteurs perdent trop de temps à vous trouver. Ces changements représentent des frais importants pour les collectivités mais également pour les administrés.

Vivons ensemble, ...

INCINERATION DES VEGETAUX:

En application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental, l'élimination par le feu des déchets verts est totalement interdite, sur l'ensemble du territoire du département et de façon permanente, ces déchets relevant exclusivement des systèmes collectifs de traitement des déchets.

Cependant si vous êtes dans l'impossibilité de transporter ces déchets vous pouvez obtenir une dérogation auprès de la mairie. Celle-ci vous sera accordée uniquement dans les périodes tolérées :

Soit du 01/05 au 30/06 et du 01/10 au 14/03 par autorisation municipale.

Cette autorisation vous sera délivrée à condition et uniquement si vous respectez les règles suivantes :

- l'absence de risque de gêne et d'insalubrité vis-àvis du voisinage,
- utilisation d'un dispositif clos, isolé du sol, muni d'un système d'évacuation et de filtration des fumées (incinérateur de jardin),
- surveillance permanente de l'opération, jusqu'à l'extinction complète du foyer,
- moyens d'extinction à proximité immédiate,
- respect des périodes règlementées.

Vous pouvez télécharger le document de demande d'autorisation sur le site de la Préfecture :

www.gironde.pref.gouv.fr ou www.dfci-aquitaine.fr

Périodes strictement interdites : Du **15/03 au 30/04 et du 01/07 au 30/09** (Arrêté préfectoral du 11 juillet 2005).

ELAGAGE- ENTRETIEN DE TERRAIN

L'Elagage relève de la responsabilité du propriétaire si l'arbre se trouve en domaine privé, déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique, et en domaine privé ou public, s'il n'a pas été planté à distance, conformément à la norme.

En ce qui concerne l'entretien de terrain, la loi précise que faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure;

« EPAVES »

Tout détenteur de déchets susceptibles de porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement doit en assurer l'élimination « les épaves de voitures et autres carcasses métalliques constituent des déchets. » L'article 541-3 du code de l'environnement interdit les dépôts sauvages d'ordures ménagères et d'encombrants, même si ces épaves se trouvent sur le terrain du détenteur. Il est demandé à chacun de bien vouloir intervenir pour éliminer ces épaves.



DIVAGATIONS ET ABOIEMENT DES CHIENS

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

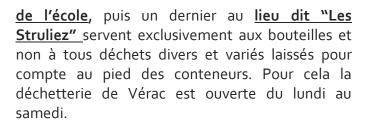
...Recyclons ensemble,

ASSOCIATION BOUCHONS D'AMOUR

Vous pouvez déposer vos bouchons en plastique à la mairie. Nous nous chargerons de les faire parvenir à l'Association « Les Bouchons d'Amour» (acquisition de matériel pour personnes à mobilité réduite, opérations humanitaires ponctuelles, etc...)

CONTENEURS A BOUTEILLES

Nous vous rappelons que les trois conteneurs à bouteilles situés au parking de la salle des fêtes et



Horaires d'été (1er février au 31 octobre) : 9h-12h et 14h-18h.

Horaires d'hiver (1er novembre au 31 janvier) : 9h-12h et 13h-17h.

Tél: 05.57.84.35.67



- Venez chercher un autocollant gratuitement en mairie.
- Une personne sur 5 est intéressée par le Stop Pub, mais ne sait pas où le trouver; A raison de 40 à 50 kg de papier économisé par autocollant, la réduction de déchets atteint près d'une demi tonne par an pour 10 autocollants utilisés!

Interrogez votre entourage : parents, amis, voisins, collègues... cela peut les intéresser également. La planète et vos amis vous diront "Merci!"

Informations et numéros utiles

La carte nationale d'identité



La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1 er janvier 2014

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les

personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cing ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION: Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

http://www.interieur.gouv.fr/ http://www.diplomatie.gouv.fr/



Attention pour les personnes qui voyagent en Europe, certains pays reconnaissent pas ne prolongation de 5 ans. Bien se renseigner avant votre départ



Vous voulez CONSTRUIRE, AGRANDIR, RESTAURER, AMENAGER

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde - 140 avenue de la Marne - 33700 MERIGNAC

Tél: 05 56 97 81 89 - Fax 05 56 47 10 62

www.cauegironde.com caue33@wanadoo.fr

Bénéficiez de l'aide gratuite des architectes conseillers du CAUE, organisme public départemental. Vous avez un projet de construction, de rénovation, d'agrandissement de votre habitation, de votre exploitation agricole, de votre local professionnel. Avant d'engager des frais ou des travaux, consultez l'un des architectes conseillers du CAUE lors de ses permanences en mairies. - Renseignez-vous!

Lors de votre entretien, n'oubliez pas d'amener les documents concernant votre projet (photos, croquis, plans,...). - Secteur nº 10 : Branne, Coutras, Fronsac, Guîtres, Libourne, Lussac

Pascal MORIN, architecte conseiller

Les permanences sont tenues dans les mairies concernées, sauf indications contraires. Venir avec photos des lieux (de loin dans le paysage et de près) et plans (cadastres, autres...)

			Octobre	Novembre	Décembre
BRANNE (Mairie)	1 ^{er} mardi	De 10 h à 12 h 30 sur RDV	4	8	6
COUTRAS (maison serv ; publics)	3 ^{ème} mercredi	De 14h30 à 16h30 sur RDV	19	16	21
LIBOURNE (Mairie)	1 ^{er} mardi	De 14 h 30 à 17h30 sur RDV	4	8	6
VAYRES (CdC)	3 ^{ème} mercredi	De 10h à 12 sur RDV	19	16	21
VIGNONET (CdC)	2 ^{ème} lundi	De 15 h à 17 h sur RDV	10	14	12

Le RDV est à prendre en Mairie ou à la CdC

Branne o5 57 84 52 33 . Coutras : 05 57 49 32 04 ; Libourne : 05 57 55 33 33 ; Cdc Vayres : 05 57 24 21 65

Recensement militaire : Garçons et filles

Les jeunes filles et les jeunes garçons nés entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2000 sont priés de se faire recenser à la mairie de Saillans jusqu'au 31 décembre 2016

- Pour s'inscrire se munir du livret de famille et la pièce d'identité
- Une attestation, indispensable pour passer vos examens ainsi que le permis de conduire vous sera délivrée.





Vacances scolaires

Les prochaines vacances :

Toussaint :

Fin des cours : Mercredi 19 octobre 2016 Reprise des cours : Jeudi 3 novembre 2016

Noël

Fin des cours : Samedi 17 décembre 2016 Reprise des cours : Mardi 3 janvier 2017

Mémento...

ASSISTANTES MATERNELLES A SAILLANS:

Christine BONNAUD 05.57.25.92.98

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) DU CANTON

Mme Denise PERRIN-MAGLIONE 05.57.68.91.70

Autres NUMEROS UTILES

Numéro européen d'urgence : 112



Gendarmerie de VILLEGOUGE : 05.57.84.86.50 ou le 17



Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : Urgence : 18 - Standard : 05.57.55.89.41



SAMU: 15

SAMU SOCIAL: 115



Centre Anti-Poison: 05 56 96 40 80

GDF SUEZ : Urgence Sécurité Gaz :

0 800 47 33 33/ Raccordement : 0 810 224 000

SMICVAL (ordures ménagères et déchetterie) : 05.57.55.39.79

Nos professionnels à proximité....





SARL GF SERVICES

Guillaume Faurie Taille, Effeuillage mécanique, Vendange...

7 reynaud 33141 SAILLANS

0623602396

faurie.guillaume33@gmail.com





FANNY FUDAL Moments de bien-être

Etiothérapie Réflexologie Plantaire

06.23.39.33.92 fannyfudal@amail.com



Uniquement sur RV

Infirmière libérale

Mme ASTRID BERSON

06 60 90 46 89



Mettez un brin d'archi dans vos projets...

Je vous propose une gamme variée de prestations adaptées à chaque type projet, quel que soient sa nature et son ampleur.

Construction neuve / Rénovation / Extensions

Relevé d'état des lieux / Conception globale Permis de construire / Déclaration préalables de travaux Prestations à la carte / Mission complète de maîtrise d'œuvre

BRIN D'ARCHI | Helene Roy | Architecte DEA / HMONP

3 Cardeneau Nord, 33141 Saillans | 09 83 36 26 00 | brindarchi@hotmail.fr | www.brindarchi.fr | sasU d'Architecture – Capital 3000€ – RCS Libourne 814 270 203 - SIRET 814 270 203 00015 – Ordre des Architecte n' \$1784

Madame Patricia ODRY, pédicure podologue, installée à Saint André de Cubzac et résidant à Saillans, a le plaisir de vous faire savoir qu'elle fait également des visites à domicile et qu'elle se tient donc à votre disposition pour le cas où vous auriez besoin de ses services. (Déplacements dans tout le Fronsadais).

Vous pouvez la joindre au 05 57 84 87 03

EURL Au fil de l'arbre

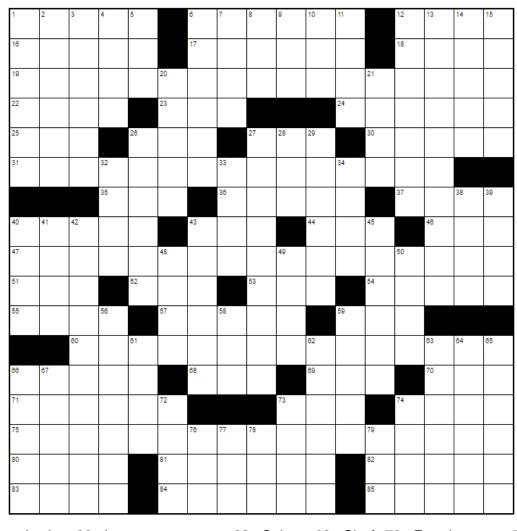
Elagage, Abattage délicat, Débroussaillement, Taille de haies, Evacuation des

Jérémy RENEAUD, élagueur diplômé "taille et soin aux arbres" vous propose ses services afin d'intervenir dans vos arbres, toujours dans le respect de ces derniers et en toute sécurité. Il peut également tailler les haies, débroussailler dans tout type de végétaux et est équipé pour évacuer tous les déchets.

Jérémy RENEAUD : 11 Le Moulin 33141 SAILLANS - **2** 05.57.51.04.75 - 06.84.23.79.63 − jeremyreneaud@hotmail.com



Jeux



Horizontalement

- 1. Se croient supérieurs.
- 6. Présumez. 12. Modes d'expression de la beauté.
- 16. Raconté.
- 17. Soulèvement.
- 18. Oiseau bigarré.
- 19. Passeraient par-dessus.
- 22. Facile à faire. 23. Point cardinal. 24. Tissée.
- 25. Démonstratif. 26. N'a pas peur. 27. Soigne les chevaux. 30. Rognons.
- **31.** Equipant de résistances. 35. A fredonner ou à siffler. 36. Rendu plus grand. 37. Qui a la tête
- dure. 40. De quoi faire un bouchon. 43. Mon truc en plumes. 44. Pour faire du foie gras. 46. Très court.
- 47. Qui concerne des parties du monde. **51.** Un peu avant l'Euro. 52. Petite monnaie. 53. Nombreux jours. 54. Récipients.
- **55.** Bassin naturel.
- 57. Tube percé. 59. Pas assez de deux.
- 60. Carrières dans la

traduction. 66. Les nomma toutes. 68. Saison. 69. Situé. 70. Etendue verte. 71. Complexe en bord de mer. 73. Métal. 74. Poisson. 75. Tours de magie. 80. Ancienne mesure de longueur. 81. Regardées attentivement. 82. Temps de révolution. 83. Bien marqués. 84. Etendue. 85. Unité de volume.

Verticalement

- 1. Entier. 2. Unir. 3. Remua. 4. Vase pour les cendres. 5. Possessif. 6. Iraniens anciens. 7. Projette. 8. Sortis. 9. A l'attaque! en avant!10. Quart chaud. 11. Très froid quand il est absolu. 12. Opérèrent.
- 13. Publieras à nouveau. 14. Substance dans l'écorce. 15. A visiter sur le web. 20. Etre couché.
- 21. Emanation colorée. 26. Saules. 27. Reste pour un bail. 28. Partie d'un cercle. 29. Ferons savoir.
- 32. Baigné. 33. Mouche piquante. 34. Déposée par la fumée. 38. Foulé. 39. Abîmés. 40. Unir. 41. C'est plus le Pérou. 42. Apprirent. 43. Amas de poils. 45. Verso. 48. Rendu illisible volontairement. 49. Naturel.
- 50. Complètement sec. 56. Embourbes. 58. Dans le Vaucluse. 59. Ne le dira pas. 61. Aussi. 62. Mouche.
- 63. Qui n'a plus de voix. 64. Etre bien en évidence. 65. Raisonnable. 66. Largeur de main. 67. Sortie.
- 72. Affectionne. 73. Abandonnée. 74. Resta. 76. Pas tu. 77. Errera. 78. Résultat du froid. 79. Amas.



http://www.facebook.com.lesaillans

Si vous souhaitez réserver, téléphonez au 05 57 50 72 11.

Nos prochains rendez-vous

- **Samedi 29 octobre :** Halloween, Rassemblement à 10 h sur le parking de l'école.
- **Vendredi 11 novembre :** Rassemblement à la Mairie à 11 h 15. Le dépôt de gerbe se fera ensuite au monument aux morts.
- Samedi 10 décembre : Noël de l'école à la salle des fêtes.

PUBLICATION

Direction de la publication : Martine TILLET-FAURIE

Rédaction, conception, réalisation : Commission Bulletin et Internet

Impression : Mairie de Saillans

Papier : 100 % recyclé

Distribution: Services techniques municipaux